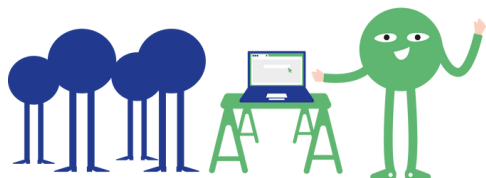


BRÈVES DU CSE

| AVRIL 2024 |



En application d'un accord signé entre les syndicats et l'entreprise, Scalian prépare une **formation obligatoire de sensibilisation aux agissements sexistes** à destination de tous les salariés.

Suite à la publication de l'**index égalité professionnelle** H/F 2023, Scalian relève des **inégalités de promotions**, c'est-à-dire la part de changement de coefficient Syntec chez les femmes par rapport à celle chez les hommes. Des **rattrapages** vont être effectués et **le CSE va être consulté** sur un plan d'action dans les mois à venir. La CFE-CGC suit de près le sujet, affaire à suivre !



La Direction entend l'urgence de la question du **télétravail à Paris pendant les JO**, et réfléchit aux modalités en concertation avec les clients. Plus d'informations à venir.

Peu connu, notre mutuelle propose un **accompagnement social** sur divers sujets comme le **handicap**, le **cancer**, les **aidants** ou le **bien vieillir**. Cet important sujet fera l'objet d'ici peu d'une publication complète de notre part : restez informé.e avec notre liste de diffusion mail.



Clarification sur le **bulletin de paie** sur les congés d'ancienneté suite à des incompréhensions légitimes :

- Si acquis avant juin 2023, ils apparaissent dans les congés payés acquis.
- Si acquis à partir de juin 2023, ils apparaissent sur une nouvelle ligne dédiée.



SCALIAN

L'actualité Scalian,
par les salariés :



SCALIAN.FIECI-
CFECCG.ORG



Découvrez vos droits
avec notre nouveau
site :

LEGISCALIAN-
CFECCG.FR

